



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 7 janvier 2021
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 janvier 2021 à 19 h.
- 10.03** Période de questions du public.

40 – Réglementation

- 40.01** Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, bordé par les rues Saint-Hubert et de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb - Zone 1402 (dossier en référence 1204039019).
- 40.02** Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne l'assemblée publique de consultation requise (dossier en référence 1204039013).
- 40.03** A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

B) Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

61 – Dépôt

- 61.01** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1204039013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb -zone 1402 / Mandater l'OCPM afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises.

De demander au conseil municipal :

D'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un projet de règlement autorisant la construction la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du Cadastre du Québec;

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la législation.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-12-15 17:18

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204039013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb -zone 1402 / Mandater l'OCPM afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a entrepris une démarche immobilière visant à relocaliser les activités municipales du site Louvain Est, à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain. Cette opération permettra de libérer une superficie de 77 109 m² pour faire place à un nouveau quartier qui pourrait accueillir de 800 à 1000 logements, des espaces verts, des commerces de quartier ainsi que des équipements institutionnels.

La Ville et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui souhaitent une mise en valeur exemplaire du site Louvain Est, se sont montrés favorables à la participation des partenaires du milieu à la gouvernance chargée de la planification du redéveloppement de ce site. Depuis mars 2019, le Bureau de projet partagé composé de représentants du milieu communautaire, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de la Ville de Montréal travaille à créer, sur l'ensemble du site Louvain Est, un projet urbain mixte et durable, répondant aux aspirations et aux besoins de la communauté du quartier Ahuntsic ainsi qu'aux politiques et orientations de la Ville de Montréal.

La mise en valeur de ce site devra également respecter les orientations issues des différentes politiques et stratégies municipales en matière d'aménagement, d'habitation et de mobilité. Toutefois, la réalisation de ce projet n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement et doit faire l'objet de l'adoption par le conseil municipal d'un règlement en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0253, 14 septembre 2020 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec – Zone 1402

CA20 09 0019, 10 février 2020 : Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Solidarité Ahuntsic dans le cadre du partenariat de redéveloppement du site Louvain Est / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

CA19 09 0007, 11 février 2019 : Approuver la convention à intervenir avec Solidarité Ahuntsic dans le cadre du partenariat de redéveloppement du site Louvain Est et octroyer une contribution financière maximale de 75 000 \$.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la construction de près de 900 logements dans des bâtiments d'une hauteur variant entre 3 et 10 étages. L'objectif est de créer un véritable quartier, offrant des commerces et services aux résidents de ce projet mais également aux résidents des environs. Entre autres, des espaces sont réservés pour une école primaire, un point de service de bibliothèque, une serre et des services communautaires. Développé sur le modèle des écoquartiers, le projet est axé sur le développement durable et la lutte aux îlots de chaleur :

- un large proportion d'espaces verts et de places publiques interreliés par un réseau de voies piétonnes ;
- aucune unité de stationnement extérieur de prévu pour les bâtiments ;
- une orientation des bâtiments d'habitation favorisant un ensoleillement équitable pour tous les logements,
- les eaux de ruissellement en grande partie récupérée sur le site ;
- une bonne proportion d'espace vert autour de chaque bâtiment, ce qui permettra de planter de nombreux arbres ;
- la préservation et la valorisation d'un petit bois situé près de l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue de Louvain ;
- une mixité de fonctions et services pour favoriser la création d'un milieu de vie animé et limiter la dépendance à l'automobile.

Ce sera également un développement inclusif qui comprendra des logements abordables et communautaires, dans une architecture soignée et intégrée. Le projet aura également la particularité d'offrir des espaces pour l'agriculture urbaine, notamment sous l'emprise de la ligne de transport d'énergie qui longe la voie ferrée du CN et dans une serre qui serait érigée près d'un pôle alimentaire.

Le projet de règlement traduit ces intentions écologiques, en limitant le nombre d'unités de stationnement à un maximum de 1 unité par 3 logements, sauf lorsqu'il y a des unités pour l'autopartage, en interdisant le stationnement extérieur et en comprenant des objectifs et des critères de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui favoriseront l'atteinte de ces intentions.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé la modification proposée au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis du comité mixte

Le 20 novembre 2020, le comité mixte de la Ville de Montréal a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan d'urbanisme et au projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, visant le projet du site Louvain Est. L'avis est également favorable au plan directeur révisé.

Le comité mixte a également émis les recommandations suivantes :

1. Poursuivre la réflexion quant au boisé afin d'en assurer la pérennité et le consolider en augmentant davantage sa superficie, afin qu'il contribue de façon tangible à la qualité du site; s'assurer de faire appel à un expert en hydrologie pour tout ce qui touche le secteur du boisé ;
2. Élaborer un programme transitoire de conservation du patrimoine naturel à mettre en oeuvre durant l'aménagement du site Louvain Est ;
3. Clarifier, dans les prochaines versions du plan directeur, les éléments de gouvernance des espaces verts et des espaces publics (coulée verte, promenade piétonne) et la stratégie de planification des phases de démolition et de décontamination ;
4. Tenir compte de la saison hivernale et du mobilier urbain en poursuivant la réflexion sur les usages et l'aménagement du site ;
5. Identifier les moyens de protection pour la préservation de la clôture de béton ajouré (claustra) ;
6. Clarifier le vocabulaire spécialisé des documents de présentation afin qu'il soit le plus transparent et le plus accessible possible.

Un document annexe présente des éléments de réponse aux recommandations du comité mixte.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à ce projet pour les motifs suivants :

- le projet permettra de répondre aux besoins en matière de logements abordables et de qualité ;
- le projet est exemplaire en matière de lutte aux îlots de chaleur, d'efficacité énergétique et de récupération des eaux de pluie ;
- la densité prévue du projet est acceptable et les bâtiments de plus grande hauteur se trouvent en bordure d'axes de circulation importants, sans impacts majeurs sur les résidents avoisinants ;
- le projet de règlement prévoit des mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durables lorsque les demandes de permis seront effectuées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2021 – Présentation du dossier au comité exécutif, adoption du projet de règlement au conseil municipal et mandat donné à l'OCPM de tenir une consultation publique par le conseil municipal ;

- Printemps 2021 – Consultation publique à l'OCPM;
- Été 2021 – Dépôt du rapport de l'OCPM;
- Automne 2021 - Adoption du règlement ;
- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement;
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 15 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme

Le : 2020-12-01

**Dossier # : 1204039019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du Cadastre du Québec / Mandater l'OCPM afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises (dossier en référence 1204039013).

De demander au conseil municipal :

D'adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec ;

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la législation.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-12-15 17:18

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du Cadastre du Québec / Mandater l'OCPM afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises (dossier en référence 1204039013).

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est est partiellement occupé à des fins d'utilités publiques. La Ville de Montréal, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le milieu communautaire de l'arrondissement souhaitent redévelopper ce site pour créer un nouveau quartier animé, écologique et inclusif. Or, les paramètres de densité actuels du Plan d'urbanisme ne permettent pas de réaliser un projet viable sur ce terrain. En conséquence, la transformation de cet immeuble à des fins résidentielles et mixtes requière une modification à la carte des densités pour créer un nouveau secteur dont les paramètres de densité permettraient la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0253, 14 septembre 2020 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec – Zone 1402

CA20 09 0019, 10 février 2020 : Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Solidarité Ahuntsic dans le cadre du partenariat de redéveloppement du site Louvain Est / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

CA19 09 0007, 11 février 2019 : Approuver la convention à intervenir avec Solidarité Ahuntsic dans le cadre du partenariat de redéveloppement du site Louvain Est et octroyer une contribution financière maximale de 75 000 \$.

DESCRIPTION

L'immeuble dispose d'une superficie de terrain de 77 109 m². Il est bordé au nord par un secteur résidentiel composé principalement d'immeubles à logements de 2 à 60 logements, séparé par une voie ferrée, à l'ouest par un secteur résidentiel de moyenne densité et à l'est par un poste de transformation d'Hydro-Québec. L'immeuble comprend actuellement quelques bâtiments institutionnels d'un ou deux étages, pour la plupart inoccupés. La Ville de Montréal, qui est propriétaire de ce terrain, et le milieu communautaire d'Ahuntsic projettent de développer un nouveau quartier sur ce terrain, comprenant entre 800 et 1000 logements dans des bâtiments de trois (3) à dix (10) étages ainsi que des commerces, une école, un point de service de la bibliothèque et des services communautaires. Une nouvelle rue serait aménagée pour permettre l'accès de ces bâtiments à une voie publique. Le projet comprendrait également plusieurs espaces verts.

Le projet de règlement présente des ajustements à certaines cartes et illustrations du Plan d'urbanisme :

1. Carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer»

La carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée "Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer" est modifiée de manière à créer un nouveau secteur à transformer pour le terrain situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain.

2. Carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme : «La densité de construction»

La carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée "La densité de construction" est modifiée de manière à créer un secteur 01-T13 à même un secteur 01-09. Les spécifications suivantes s'appliquent au secteur 01-T13 :

- o bâti de un à dix étages hors-sol;
- o taux d'implantation faible ou moyen ;
- o C.O.S. minimal de 0,5 ;
- o C.O.S. maximal de 5,0 ;

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé la modification proposée au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis du comité mixte

Le 20 novembre 2020, le comité mixte de la Ville de Montréal a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan d'urbanisme et au projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, visant le projet du site Louvain Est. L'avis est également favorable au plan directeur révisé.

Le comité mixte a également émis les recommandations suivantes :

1. Poursuivre la réflexion quant au boisé afin d'en assurer la pérennité et le consolider en augmentant davantage sa superficie, afin qu'il contribue de façon tangible à la qualité du site; s'assurer de faire appel à un expert en hydrologie pour tout ce qui touche le secteur du boisé ;
2. Élaborer un programme transitoire de conservation du patrimoine naturel à mettre en oeuvre durant l'aménagement du site Louvain Est ;

3. Clarifier, dans les prochaines versions du plan directeur, les éléments de gouvernance des espaces verts et des espaces publics (coulée verte, promenade piétonne) et la stratégie de planification des phases de démolition et de décontamination ;
4. Tenir compte de la saison hivernale et du mobilier urbain en poursuivant la réflexion sur les usages et l'aménagement du site ;
5. Identifier les moyens de protection pour la préservation de la clôture de béton ajouré (claustra) ;
6. Clarifier le vocabulaire spécialisé des documents de présentation afin qu'il soit le plus transparent et le plus accessible possible.

Un document annexe présente des éléments de réponse aux recommandations du comité mixte.

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement vise à rendre possible l'adoption, en vertu du 3e paragraphe de de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles sur un ancien terrain d'utilité publique situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est. (voir dossier 1204039013) ;

- les paramètres de densité du secteur 01-T13 correspondent à la densité de construction souhaitée pour ce terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2021 – Présentation du dossier au comité exécutif, adoption du projet de règlement au conseil municipal et mandat donné à l'OCPM de tenir une consultation publique par le conseil municipal ;

- Printemps 2021 – Consultation publique à l'OCPM;
- Été 2021 – Dépôt du rapport de l'OCPM;
- Automne 2021 - Adoption du règlement ;
- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement;
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2020-12-02



Dossier # : 1204040009

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2021-2030 pour la réalisation du programme de réfection routière.

D'adopter un règlement autorisant un emprunt de 2395 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2020-12-21 08:49

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1204040009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 395 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2021-2030 pour la réalisation du programme de réfection routière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 395 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux concernés sont réalisés soit en régie, soit par l'octroi de contrats à l'entreprise privée à partir d'appel d'offres publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090271 (13/10/20) : Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2021-2030 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale, d'une valeur de 2 395 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020 - 2021 - 2022 pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I 2021-2030

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet 55733 - Programme de réfection routière

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

	2 395 000 \$	995 000 \$	1 000 000 \$	1 913 000 \$	17 781.000 \$						
Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant à financer par emprunt	2 395 000 \$	995 000 \$	1 000 000 \$	1 913 000 \$	17 781.000 \$						

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Publication
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-20

Marie-Pierre BUSSEAU
Directrice performance_greffe et services
administratifs - par intérim



Dossier # : 1204040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le règlement suivant :

RCA20 09004 : Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

Signé par Marie-Pierre BUSSEAU **Le** 2020-12-20 15:42

Signataire :

Marie-Pierre BUSSEAU

Directrice performance
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1204040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 30 novembre au 15 décembre 2020 pour le règlement suivant :
RCA20 09004 : Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 6 938 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement du Centre Culturel et Communautaire Cartierville. - P.T.I. 2020 - 2021 - 2022

CONTENU

CONTEXTE

La réflexion de l'arrondissement pour doter le district Bordeaux-Cartierville d'installations communautaires et culturelles est sur la table depuis 1993. Ce projet a été confirmé en 2013 suite à l'étude menée par la table de concertation et la volonté de doter le quartier d'un lieu de rassemblement pour les citoyens. Ce nouvel équipement intégrera l'ancienne résidence des Soeurs de la Providence d'ici la fin de l'année 2021. La ville a acquis cet édifice en 2016 dans l'objectif ultime d'y réaliser ce projet.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 approuvé par le conseil d'arrondissement le 15 octobre 2019, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prévoit des investissements pour la transformation de la résidence des Soeurs de la Providence en Centre Culturel et Communautaire Cartierville et doit faire adopter un règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0408 - 15 avril 2020 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil municipal
CA19 09 0223 - 15 octobre 2019 - Approuver et transmettre les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 - 2021 - 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 6 938 000 \$ afin de financer une partie des travaux d'aménagement et réaménagement du Centre Culturel et Communautaire Cartierville.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser, en autres, les travaux suivants:

- les travaux de rénovation mineurs;
- la mise aux normes des espaces intérieurs;
- la mise à niveau en électromécanique;

- l'aménagement extérieur;
- la création d'un pôle à mobilité durable;
- etc.

JUSTIFICATION

Ce nouveau centre culturel et communautaire se veut un lieu novateur afin de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui et de demain. Il aura pour vocation d'être un espace de rencontre, de vie sociale, d'échange, de participation, d'aide et d'implication citoyenne. Il souhaite regrouper sous le même toit les organismes communautaires qui sont au service des citoyens ainsi que les espaces d'activités qui sont liés dans des espaces adaptés à leurs besoins. Cela en fera un lieu de convergence sociale propice aux échanges intergénérationnels et interculturels.

Les objectifs sont nombreux:

- Créer un pôle socio-culturel, centre de rencontre, d'échange et d'aide pour les citoyens de l'arrondissement;
- Offrir une infrastructure adaptée à la vie sociale et culturelle déjà en place et assurer son développement futur;
- Assurer la continuité de la vie du bâtiment en rapport avec ses valeurs sociales;
- Conserver le cadre paysagé, en faire un site exceptionnel ainsi que consolider le cadre bâti;
- Créer un milieu de vie social et communautaire qui ouvre sur un champ de possibilité;
- Contribuer à la revitalisation du district de Bordeaux-Cartierville misant sur l'accessibilité culturelle aux populations particulières ou vulnérables, ainsi qu'en redynamisant les commerces à proximité;
- Permettre à long terme, au bâtiment une pérennité et une autonomie financière;
- Héberger les organismes communautaires.

La mise en vigueur du règlement permettra à l'arrondissement de réaliser les objectifs, de compléter le financement du projet et d'obtenir les crédits manquants nécessaires pour effectuer les dépenses visant la transformation de la résidence des Soeurs de la Providence en Centre Culturel et Communautaire Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement 4 600 000 \$ du projet du Centre Culturel et Communautaire de Cartierville prévu au programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles du PTI 2020-2022 auquel un budget de 2 338 000 \$ a été ajouté provenant des soldes non utilisés du report du PTI des années antérieures pour un total de 6 938 000 \$.

Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.T.I. 2020-2021-2022

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet:40003-Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles

2020 2021 2022 Total

Investissements nets 2 200 000 \$ 2 400 000 \$ 0\$ 4 600 000 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement

ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subventions déjà encaissées 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
Report des années antérieures 2 338 000 \$
= Montant à financer par emprunt **4 538 000 \$ 2 400 000 \$ 0 \$ 6 938 000 \$**

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur les années 2020 et 2021.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations. Cet emprunt sera à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Publication
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
conseillère en gestion des ressources
financières - C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-02

Mélissa DESJARDINS
C/D Ressources humaines